

Contacts locaux auprès des 3 Institutions paritaires partenaires de nos régimes conventionnels (Mensuels) de Frais de santé (mutuelle) et de prévoyance (gros risques)

Les 3 Institutions mettent à la disposition des entreprises et des salariés un appui d'assistance et de conseil spécifique pour les accompagner dans la mise en place de leur régime.

Les coordonnées des équipes correspondantes en charge du suivi des dossiers de la Métallurgie de l'Isère et des Hautes-Alpes sont listées ci-après.

1/ Pour **AG2R La Mondiale** : équipe grenobloise du marché des Entreprises

- Madame Marilyne LOYER, 04 80 15 30 38, marilyne.loyer@ag2rlamondiale.fr
- Monsieur Jean-Yves TRANCHAT, 04 80 15 30 36, jean-yves.tranchat@ag2rlamondiale.fr

2/ Pour **Humanis** :

- Madame Muriel CHOLLET, 04 72 84 51 70, muriel.chollet@humanis.fr
- Monsieur Bernard ALBERTO, 04 72 84 87 80, bernard.alberto@humanis.com
- Monsieur Jean-Pierre GUILLOTIN, 01 43 55 55 36, jeanpierre.guillotin@humanis.com

3/ Pour **Malakoff Médéric** :

- Madame Brigitte MOUCHOTTE, 04 76 12 11 64, bmouchotte@malakoffmederic.com
- Monsieur Eric NANTOIS, 04 76 12 11 62, enantois@malakoffmederic.com

Le Pôle des Affaires Sociales et Juridiques de l'Udimec reste également à votre disposition pour toute information utile

Nos fiches pratiques ont pour vocation de rassembler l'essentiel d'un processus RH, d'une procédure réglementaire ou d'une pratique dans le domaine des affaires sociales, pour servir de guide rapide à la mise en œuvre opérationnelle. Ils doivent nécessairement être ajustés aux besoins et au contexte spécifique de l'entreprise. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient engager à eux-seuls la responsabilité de l'Udimec.